



Chantiers & Rénovation
1020 Renens VD
021/ 349 63 00
www.chantiers.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 8'000
Erscheinungsweise: 9x jährlich

Themen-Nr.: 719.10
Abo-Nr.: 1077515
Seite: 22
Fläche: 31'667 mm²

EXPOSANTS
Chauffage au mazout

Prêt pour le contrôle du chauffage

L'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) entre en vigueur. Les possesseurs de chauffage à mazout produisant trop d'oxydes d'azote (NOx) ne doivent pas forcément passer à une solution de rechange énergétique qui soit coûteuse. La Halle 3 de Swissbau concentre les installations techniques du bâtiment et fournit une réponse à toutes les questions.

Les normes changent d'un canton à l'autre, mais tous les bâtiments doivent désormais répondre à l'Ordonnance sur la protection de l'air. Les autorités organisent les contrôles, effectués par les ramoneurs, par un technicien et parfois encore par un fonctionnaire cantonal. Le contrôle de chauffage est presque comparable au test antipollution des automobiles. On vérifie que les chauffages respectent les valeurs-limites de polluants que prescrit l'Ordonnance de la protection de l'air (OPair). Tant les nouvelles installations que les installations existantes doivent impérativement respecter ces valeurs-limites. Les contrôleurs en chauffage doivent déterminer les pertes par les effluents gazeux, ainsi que les émissions de suie, de monoxyde de carbone (CO) et d'oxydes d'azote (NOx). Les chauffages au mazout peuvent émettre jusqu'à 150 mg/m³ d'oxydes d'azote. Les pertes par les effluents gazeux peuvent aller jusqu'à la valeur

«des mesures simples»

limite de 7% pour chaque brûleur.

Réduire les émissions

Qu'arrive-t-il lorsque, à l'occasion d'un contrôle de chauffage, l'instrument de mesure montre un dépassement des valeurs-limites? «Le propriétaire de l'installation du chauffage incriminée peut alors prendre tranquillement le temps de réagir, sans tomber dans la précipitation.» Voilà ce que conseille Beat Gasser, responsable du Centre information mazout de la région de Zurich et de Suisse centrale. Certains milieux sont aujourd'hui de l'avis qu'en cas de dépassement des valeurs-limites prescrites par l'OPair, il faut réagir immédiatement, en remplaçant le chauffage à mazout par une pompe à chaleur ou un autre agent énergétique. Mais comme le dit Beat Gasser: «C'est complètement faux!» Il y a d'autres solutions efficaces pour revenir aux valeurs-limites ou en dessous, dans des délais raisonnables. «Les clients peuvent, explique-t-il, prendre d'emblée une mesure simple, consistant à faire régler par leur entreprise de chauffage les valeurs trop élevées d'oxydes d'azote de leur brûleur.»

Une seconde mesure, qui s'avère souvent très efficace, consiste à réduire les valeurs d'effluents polluants en utilisant du mazout ECO pauvre en soufre. «En effet, le mazout ECO est pauvre en soufre a une teneur en oxydes d'azote limitée à 100 mg/kg, ce qui est nettement inférieur à la valeur-limite du mazout extra léger de qualité EURO.» Les valeurs NOx s'en trouvent ainsi nettement réduites sans intervenir sur l'installation.

Dans tous les cas, il est indiqué de recourir au conseil professionnel d'un spécialiste. Le Centre information mazout offre gratuitement ce genre de prestations, tout comme d'autres organismes ou entreprises. Les investigations



Chantiers & Rénovation
1020 Renens VD
021/ 349 63 00
www.chantiers.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 8'000
Erscheinungsweise: 9x jährlich

Themen-Nr.: 719.10
Abo-Nr.: 1077515
Seite: 22
Fläche: 31'667 mm²

peuvent parfois démontrer que le remplacement du brûleur suffit pour revenir au respect des valeurs-limites exigées.

Tous les principaux fabricants, les associations professionnelles et de nombreuses entreprises d'installation seront présentes à Swissbau, en particulier dans la Halle 3. Qu'il s'agisse de mazout ou de tout autre agent énergétique, professionnels et particuliers y trouveront à coup sûr le conseil qui leur faut. ●

Informations:

www.mazout.ch

Installations techniques du bâtiment à
Swissbau: **Halle 3**

